

Les Francas – les contenus éducatifs dans les politiques éducatives locales

Sylvie Touchard – juin 2012

Si l'école est incontestablement une référence majeure d'acquisitions, elle n'est cependant pas l'espace de tous les apprentissages et c'est en dehors de l'école que l'on donne du sens aux apprentissages scolaires.

Certains de ces apprentissages peuvent s'acquérir dans d'autres contextes, avec des supports souvent plus stimulants. Entre autres, je citerai le développement des nouvelles technologies d'information et de communication qui influent sur la formation et la culture de l'individu. D'autres natures de connaissances peuvent entrer en conflit avec les savoirs structurés de l'école ou à l'inverse les enrichir. Nous devons je crois, sortir de cet automatisme permanent qui tend à centrer l'action éducative sur le seul cadre scolaire ou à n'en donner qu'une vision utilitaire.

C'est pourquoi se pose la question de l'action avec les autres entités éducatives,, dans une perspective de construction d'une homogénéité et d'un principe de continuité de l'apprentissage tout au long de la vie. Le temps libre est un espace de vie éducatif, culturel et social où chaque enfant doit pouvoir accéder aux activités sportives, de découverte et à la culture en complémentarité des apprentissages fondamentaux de l'école.

Poser la question éducative comme prioritaire pour l'action publique, c'est poser plusieurs enjeux :

- ✓ **Définir les moyens nécessaires à la réussite** de tous : consolidation des connaissances et des compétences, prévention et traitement des difficultés scolaires, prise en compte des spécificités territoriales et de la mixité sociale, accès aux qualifications professionnelles ou encore articulation entre formation scolaire et formation professionnelle
- ✓ **Donner du sens à l'école** pour que les enfants s'y inscrivent positivement, en leur permettant de s'approprier les savoirs et d'acquérir les compétences qui leur donneront la capacité générale à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle, économique.
- ✓ Intégrer que, c'est dans l'environnement, en dehors de l'école que l'enfant peut exercer les compétences acquises dans le temps scolaire, tester ce qu'il est, être avec les autres. **Ouvrir l'école** sur le quartier, les parents, c'est prendre en compte les différences et les particularités pour développer des processus d'accès aux savoirs les plus adaptés aux potentialités et possibilités des enfants, et c'est surtout intégrer tous les savoirs sans chercher à les trier, en référence à un quelconque environnement professionnel
C'est aussi intégrer dans les apprentissages fondamentaux, les questions sociétales que sont l'usage des médias, le développement durable, la citoyenneté européenne.
- ✓ **Construire avec les partenaires éducatifs**, des relations durables et des pratiques de fonctionnement en équipe. Elles peuvent impulser des collaborations en ciblant une cohérence entre les interventions éducatives,

dans le respect des champs d'actions de chacun. Elles peuvent aussi permettre aux équipes enseignantes de s'impliquer et participer au développement d'actions éducatives qui dépassent les enceintes de l'école.

- ✓ **Combiner les logiques d'aides individuelles aux logiques d'aides aux territoires**, considérant que c'est la « co-habitation » des deux qui aidera à la résolution de situations de décrochages scolaires. En effet, nombre de contextes locaux laissent apparaître des conditions de vie des familles en péril. Ces souffrances prennent le pas sur l'école qui ne peut plus accomplir sa mission. En ignorant les difficultés extérieures, on laisse des enfants, des élèves, les plus vulnérables, sur le bord de la route.

Comment les acteurs du PEL s'emparent et traitent la question des contenus éducatifs ?

Comment articuler les champs d'intervention de l'Etat, des collectivités locales, des partenaires associatifs, en permettant le partage des contenus éducatifs ?

Le socle commun de connaissances et de compétences est-il un outil au service du PEL ?

Les Francas, et plus généralement les associations de jeunesse et d'éducation populaire revendiquent depuis toujours une prise en compte globale de l'éducation, l'ensemble des temps de vie des enfants et des jeunes participant de leur réussite éducative et sociale.

Dans une conception d'éducation partagée, la coordination de l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire semble indispensable. La cohérence doit s'exercer tout autant sur les valeurs, les finalités, les contenus, les méthodes, centrée sur la représentation du futur adulte : un citoyen libre et autonome, responsable, capable d'appréhender son environnement, d'agir dans un monde complexe. Concilier tout à la fois exigence des objectifs et souplesse des moyens de mise en œuvre, une alchimie indispensable à la question des contenus éducatifs.

Concernant **les finalités d'une action éducative territoriale**, le projet éducatif local est un acte culturel qui doit interpeller les adultes sur la vision de l'avenir des enfants et jeunes qui seront les acteurs de demain. C'est un acte politique qui fait une analyse critique du passé et du présent pour construire un avenir qui mettra en jeu des valeurs. C'est aussi un acte pédagogique qui accepte que la réflexion et l'ambition soient remises en cause par la réalité.

Le projet éducatif local a un rôle fondamental à jouer, comme animateur de la mise en mouvement des acteurs et organisateur des contenus éducatifs. C'est le PEL qui peut rendre possible une démarche de co-construction. C'est au sein de cet espace que peut se repérer les indicateurs sur lesquels s'appuyer pour élaborer un processus de transformation éducative. On peut donc considérer le PEL comme légitime pour penser les contenus éducatifs dans et hors l'école, parce que l'échelon territorial est le mieux à même de repérer les besoins et aspirations des individus, d'identifier les carences éducatives, de mobiliser les ressources éducatives, de donner sens aux compétences acquises par les enfants et les jeunes.

Le gouvernement actuel vient de redonner un **cadre national de la semaine scolaire** à 5 jours (à la rentrée 2013) il va s'agir donc de re-ouvrir le « chantier » sur les rythmes en le prenant par la globalité et la diversité des temps éducatifs que la collectivité organise.

Toute évolution du temps scolaire a des incidences sur les autres temps de vie ; l'aménagement du temps scolaire doit donc se concevoir dans une relation aux rythmes sociaux.

Si l'Etat a toute légitimité à fixer le bornage du temps scolaire hebdomadaire, il convient, me semble-t-il de laisser de la souplesse dans l'organisation afin que les acteurs locaux puissent construire un aménagement qui tienne compte des besoins éducatifs et sociaux spécifiques aux territoires. Le cadre national doit reconnaître le rôle central des collectivités locales dans la mise en œuvre au plan local, puisque les collectivités ont pour mission d'assurer la continuité éducative au plan territorial.

Revendiquer un service public d'éducation, c'est militer pour une continuité éducative : continuité des temps, complémentarité des acteurs. Une des conditions de réussite est l'inscription dans une logique de co-construction avec les acteurs :

- ⑤ Complémentarité des institutions
- ⑤ Cohérence des interventions
- ⑤ Partage des contenus éducatifs
- ⑤ Mise en place d'une fonction d'accueil éducatif des enfants et des adolescents

C'est à l'Etat de fixer le périmètre du système éducatif et vous l'aurez compris, selon nous, il recouvre temps scolaire et temps péri-scolaire. Dans ce cadre, on pourrait attendre que l'Etat fixe l'obligation de structures d'accueil péri-scolaires dans les projets mis en œuvre territorialement.

« Le socle commun de connaissances et de compétences constitue l'ensemble des connaissances, capacités et attitudes considérées comme indispensables à maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Ce cadre national doit permettre à chaque enfant de construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société »

- ⑤ *Maîtrise de la langue française*
- ⑤ *Pratique d'une langue étrangère*
- ⑤ *Principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique et technique*
- ⑤ *Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication*
- ⑤ *Culture humaniste*
- ⑤ *Compétences sociales et civiques*
- ⑤ *Autonomie et initiative*

La loi de 2005 reprenait les objectifs européens de Lisbonne, qui inscrivait une prise en compte d'une société de la connaissance et qui invitait les Etats européens à organiser leur cadre éducatif autour de 8 compétences clefs. La France n'en retiendra que sept (elle a laissé le bloc « apprendre à apprendre » Ce qui peut laisser planer un doute sur la capacité de l'école française à être dans une dimension éducative globale pourtant essentielle à la réussite éducative des enfants et des jeunes.

Prendre le socle commun comme référence impose pour l'école de sortir de la logique de programmes scolaires, oblige pour les acteurs de s'accorder sur la

notion de compétence . Pour la communauté éducative, utiliser le socle admet de fait une responsabilité partagée et constitue une opportunité à mieux reconnaître la singularité et la spécificité de tous les espaces éducatifs, à mieux prendre en compte des savoirs et compétences acquis hors de l'école. Faire référence au socle de compétences présuppose donc que ce dernier soit considéré comme un capital commun.

Prendre le socle comme cadre commun peut constituer une opportunité à fédérer les acteurs éducatifs, et ainsi reconnaître l'apport éducatif du temps péri-scolaire

Pour ne pas être tenté de répartir les sept piliers du socle dans des espaces identifiés, il est nécessaire que les adultes puissent partager et défendre des valeurs convergentes, pour que la complémentarité serve le progrès de chaque enfant, pour que l'on puisse analyser les relations entre « territoire, parcours et réussite »

Prendre le socle commun comme référence peut permettre d'articuler projets d'école, projets d'établissements, projets de centres de loisirs..... au sein du projet éducatif local

- ⑤ Rendre le socle commun compréhensible et appropriable par l'ensemble des acteurs éducatifs
Structurer le partenariat local pour garantir une meilleure articulation entre apports de l'éducation formelle et non formelle
- ⑤ faire valoir une identité, un sentiment d'appartenance à un territoire, les compétences acquises pouvant se vérifier dans le rapport à un territoire apprenant et intégrer les notions de développement économique, culturel, social dans les finalités que l'on vise
- ⑤ ouvrir l'école sur la cité, moyen de cohésion et de mixité sociale, et assurer le lien entre école et environnement pour prendre en compte les connaissances et compétences acquises en dehors du champ scolaire
mieux qualifier la contribution éducative des différents espaces, un levier à actionner pour encourager les expérimentations, promouvoir l'action collective et construire des solutions pédagogiques pertinentes

Plus les différentes approches, fondées sur des valeurs communes, se croiseront, co-habiteront, s'enrichiront mutuellement, plus elles auront la chance de servir l'intérêt de l'enfant (dans des enjeux de démocratie, d'émancipation, de responsabilisation, d'insertion sociale et professionnelle)

« Une politique locale de jeunesse ne peut se résumer ni à des dispositifs, ni à des catalogues d'activités. Par politique, il faut comprendre projet, démarche partenariale et stratégie territoriale. Le projet est l'expression d'une volonté politique, d'une demande sociale. En phase avec la conception globale que l'on a de la société et de l'être humain, il définit une ambition, des visées de transformation éducative et sociale, des influences éducatives à développer. »